

Guide du stationnement

Pass Visiteur
pour résident



La Ville de Rennes propose un Pass Visiteur destiné aux habitants d'un secteur de stationnement payant sur voie publique.



Qu'est-ce que le Pass Visiteur pour résident ?

Ce dispositif permet à tout résident d'un secteur de stationnement payant sur la voie publique d'acheter jusqu'à 52 tickets de stationnement journalier par an, au tarif de 3,20 € chacun, afin d'en faire bénéficier un ou plusieurs visiteurs.

Les tickets du Pass Visiteur permettent de se stationner une journée sur le secteur de résidence de l'hôte, quelle que soit la zone de tarification (rouge ou verte).

Ce dispositif est ouvert à tout habitant du secteur, qu'il soit motorisé ou non, dans la limite d'un Pass Visiteur par logement.



Comment en bénéficier ?

ÉTAPE 1 : OUVERTURE DES DROITS

- Vous êtes déjà titulaire d'un compte e-habitant enregistré auprès du Bureau du stationnement : la demande du Pass Visiteur est accessible en ligne sur simple demande :
<https://rennes.e-habitants.com>

- Vous n'avez pas encore de compte : faites votre demande d'inscription en ligne sur le site internet :
<https://rennes.e-habitants.com> ou prenez rendez-vous en ligne auprès du bureau de stationnement :
<https://metropole.rennes.fr/le-stationnement-rennes>
(accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 sur rendez-vous).

Document nécessaire :

- attestation d'assurance habitation de domicile

ÉTAPE 2 : ACHAT DES TICKETS ET STATIONNEMENT

- L'achat des tickets s'effectue uniquement en ligne via **votre compte e-habitant**
- Pour chaque achat de ticket(s), renseignez la date de validité et la **plaque d'immatriculation** du véhicule visiteur concerné.
- Le titulaire du Pass Visiteur peut acheter des tickets pour les dates et les véhicules de son choix, dans la limite de 52 titres par an.
- Les visiteurs n'ont aucune démarche à effectuer le jour de leur visite.

!

Les tickets du Pass Visiteur ne sont ni annulables, ni remboursables.



Plus d'infos

metropole.rennes.fr/le-stationnement-rennes

Bureau du stationnement

71 rue Dupont des Loges

Tél. 02 23 62 24 15